



Coronavirus : Informations gouvernementales



Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur cette plateforme :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le gouvernement est amené à prendre un certain nombre de mesures pour régir les affaires de la nation. Consultez ci-dessous :

* **Préfecture de Haute-Garonne**

Concerne les informations, recommandations & mesures sanitaires

* [Arrêté préfectoral interdiction déplacement département du 20.03.2020](#)

concerne les parcs, jardins, voies piétonnes et cyclables...

* [Arrêté préfectoral mesures Covid-19 du 19.03.2020](#)

concerne les lieux ouverts et fermés au public

* [Covid-19 Prise en charge des enfants 0-3 ans](#)

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Une [attestation de déplacement dérogatoire](#) doit être remplie pour chaque sortie du domicile.

Le Secrétariat d'Etat chargé du Numérique a mis en place [un centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles](#)



Je trouve des réponses en ligne, ou j'appelle le [01 70 772 372](tel:0170772372) . Appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

[Retour](#)